

Suite page de gauche

Ce sont de très petits États, peu souverains, car membres de l'OTAN, de l'UE et de la zone euro, qui constitueront le noyau des EUE, en fixant la part de souveraineté, les missions et les moyens à transférer, en nommant l'assemblée constituante et en adoptant le texte rédigé par celle-ci. Ils seront les plus motivés, car l'efficacité de leurs dépenses publiques augmentera plus et plus vite que celle des moyennes puissances.

Les articles 23 et 24 de sa *Grundgesetz* ne permettent pas à l'Allemagne de s'insérer dans un État européen, par crainte sans doute d'un nouvel *Anschluss* de l'Autriche ; la France restera le plus longtemps possible membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, mais ces deux États devraient comprendre l'intérêt de consolider, du côté de la demande, la base industrielle et technologique de défense européenne ; ils intégreront les EUE lorsque suffisamment de très petits pays se seront agrégés.

Une initiative pourrait être prise par le Premier ministre espagnol. Le 16 janvier 2019, à Strasbourg, devant le Parlement européen, M. Sánchez affirmait vouloir dépasser les relations intergouvernementales, aller vers une Europe fédérale et créer une armée européenne, pour avoir la capacité de projeter des forces au-delà de nos frontières, pour être crédibles. Depuis, il a dû trouver une majorité, puis combattre la pandémie. Espérons qu'il retrouve bientôt la disponibilité et la volonté voulues

pour proposer un projet politique novateur, apte à produire un mouvement d'opinion, à mobiliser les citoyens les plus conscients, à parler à leurs esprits et à leurs cœurs, à susciter l'enthousiasme, en mettant en évidence nos intérêts communs et les

valeurs que nous partageons, celles citées à l'article 2 du traité sur l'UE.

Désigner une assemblée constituante pour les EUE signifierait un changement de modèle po-

litique, de gouvernance, de dimension pour l'Europe. Cela correspondrait à la volonté du peuple européen d'une Europe fédérale, démocratique, légitime, transparente, apte à garantir notre sécurité.

- 1) Helen Davidson, «US Navy to adopt 'more assertive posture' against China and Russia» in *The Guardian*, 18 October 2020 <https://www.theguardian.com/us-news/2020/oct/18/us-navy-to-adopt-more-assertive-posture-against-china-and-russia>.
- 2) Voir Josep Borrell, Joint Communication to the European Parliament, the European Council and the Council, «A new EU-US agenda for global change», JOIN(2020) 22 final, 2 December 2020.
- 3) Voir Jane's Defense Weekly, «Congress does out funding for US Army's mid range missile development», 30 December 2020 <https://www.janes.com/weekly/13january2021/congress-does-out-funding-for-us-army-s-mid-range-missile-development>.
- 4) Voir Iohanna, «Verteidigungsausgaben auf 46,1 Milliarden gestiegen» in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 8. Januar 2020 <https://www.faz.net/aktuell/politik/inland/verteidigungsausgaben-auf-46-1-milliarden-gestiegen-17135741.html>.
- 5) Konrad Schüller, «Führender SPD-Wehrpolitiker für bewaffnete Drohnen» in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 19. Dezember 2020 <https://www.faz.net/aktuell/politik/inland/fuehrender-spd-wehrpolitiker-fuer-bewaffnete-drohnen-17110484.html>.
- 6) Justine Boquet, «Le CEMA rappelle les particularités de la défense française» in *Air&Cosmos*, 11 janvier 2021 <https://air-cosmos.com/article/le-cema-rappelle-les-particularites-de-la-defense-française-24055>.
- 7) Elise Vincent et Nathalie Guibert, «Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace : «Nous assistons à une contestation des espaces aériens»» in *Le Monde* 23 novembre 2020. [https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/23/philippe-lavigne-chef-d-etat-major-de-l-armee-de-l-air-et-de-l-espace-nous-assistons-a-une-contestation-des-espaces-aeriens\\_6060783\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/23/philippe-lavigne-chef-d-etat-major-de-l-armee-de-l-air-et-de-l-espace-nous-assistons-a-une-contestation-des-espaces-aeriens_6060783_3210.html).
- 8) La part du budget fédéral américain dans leur PIB, c'est le double.
- 9) Voir Commission européenne, «Plan de relance pour l'Europe», [https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_fr).
- 10) Ce financement européen n'est pas suffisant pour provoquer une aug-

- mentation significative de l'efficacité des dépenses de défense. Il n'aura que des effets limités, et seulement vers 2030. La mise en place de règles spécifiques en matière de droits intellectuels n'est envisagée qu'après avoir tiré les leçons de l'Action préparatoire. La Commission Prodi avait pourtant mené une Action préparatoire sous la conduite du Commissaire à la Recherche Philippe Busquin et le Parlement européen en a tiré les leçons. Voir le rapport de Philippe Busquin et Bogdan Adam Klich «sur la recherche sur la sécurité – les prochaines étapes», Parlement européen, 2004/2171(INI), <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2005-0103+0+DOC+XML+V0//FR>.
- 11) Voir Alain, *Éléments d'une doctrine radicale*, Paris, Gallimard, 1925, p. 152.
  - 12) Karl W. Deutsch et al., *Political Community and the North Atlantic Area*, Princeton University Press, 1957.
  - 13) Pour divers chercheurs, Momet se méfiait de la politique, de la démocratie et surtout des peuples, qu'il jugeait versatile. Voulu à la fin les États nations, trop guerriers, il pratiquait la méthode des petits pas, les liant entre eux par traités, pour leur retirer des compétences, secteur par secteur, pour limiter les souverainetés de façon quasi irréversible. N'ayant jamais été élu, mais marchand et banquier, fonctionnaire en France et international, il réduisait la politique à l'application par des institutions supranationales des règles fixées par les traités qui les fondent, ou établies par elles-mêmes. Voir Coralie Delaune, *Europe, les États déshinés*, Michalon, Paris, 2014.
  - 14) La pensée fédéraliste philosophique ou intégrale, proche du personnalisme anticommuniste d'inspiration chrétienne, est garante de solidarité, dispensatrice de présence des hommes ; elle se manifeste en associant les efforts libres, en conjuguant les volontés, pour assurer et organiser la paix. Voir Henri Brugmans, *Panorama de la pensée fédéraliste*, La Colombe, Paris, 1956, p. 10 ; Robert Aron, *Alexandre Marc, Principes du fédéralisme*, Le Portulan, Paris, 1947, p. 146-147.
  - 15) Le fédéralisme américain a été le premier à dissocier la source souveraine de l'autorité politique, le peuple, du pouvoir de faire les lois, donné

- à ses représentants, aux niveaux local, régional, national, fédéral, ceci pour répondre à Montesquieu, qui s'est élevé, dans le livre XI de *L'Esprit des Lois*, chapitre 4, contre le risque de corruption et de dérive despotique inhérent à la république, à la démocratie, et qui a posé que, pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.
- 16) Le droit constitutionnel britannique, fait de textes variés et de précédents divers, n'est intelligible que par les constitutionnalistes.
  - 17) Denis de Rougemont, «Malentendus tragiques et ridicules sur le sens du «fédéralisme»» in *Lettre ouverte aux Européens*, Fernex-Voltaire, 1970, <https://www.unige.ch/rougemont/livres/ldr1970loe/3#>, consulté le 12/12/2020.
  - 18) Le juriste allemand Johannes Althusius (1557-1638) a amorcé les réflexions sur l'articulation des niveaux de pouvoirs ; elles ont été poursuivies par Montesquieu et Proudhon. Voir, *Les origines de l'idée européenne*, <http://www.toutleurope.eu/fr/histoire/dates-des-origines-de-l-idee-europeenne.html> ; Alain de Benoist, «Johannes Althusius (1557-1638)», <https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/alaindebnoist/pdf/althusius.pdf>.
  - 19) See Dusan Sidjanski, «L'approche fédérative de l'Union européenne ou la quête d'un fédéralisme européen inédit», *Groupe de études et de recherches Notre Europe*, Études et recherches n° 14, Paris, 2001, [http://www.institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/01/etud14-fr\\_01.pdf](http://www.institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/01/etud14-fr_01.pdf).
  - 20) Voir Henri Bentégeat, «Quelles aspirations pour la défense européenne ?» in *Alvaro de Vasconcelos (dir.)*, *Quelle défense européenne en 2020 ?*, Paris, IESUE, 3<sup>e</sup> éd., Paris, mars 2010.
  - 21) Jean Pisani-Ferry, «Gouvernement économique, mode d'emploi» in *Le Monde*, 22 février 2010 [https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/22/gouvernement-economique-mode-d-emploi-par-jean-pisani-ferry\\_1309490\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/22/gouvernement-economique-mode-d-emploi-par-jean-pisani-ferry_1309490_3232.html).
  - 22) Voir la *Military Expenditure Database* du Stockholm International Peace Research Institute, <https://www.sipri.org/sites/default/files/SIPRI-Milex-data-1949-2019.xlsx>.

## Science et politique font-elles bon ménage ?

OPINION - par Stéphanie HENG (cf. portrait), politologue franco-belge et experte en communication et Alban de La Soudière, polytechnicien, fonctionnaire international

**I**l y a aujourd'hui peu de scientifiques dans le monde politique. C'est particulièrement vrai dans le monde démocratique, au contraire des pays plus autoritaires, notamment la Chine. Quelles en sont les conséquences, en particulier sur l'opinion publique ? Constat : les scientifiques sont encore peu écoutés par le monde politique démocratique.

L'ancien président français Valéry Giscard d'Estaing (polytechnicien) et la chancelière allemande Angela Merkel (docteure en chimie quantique) sont des exceptions. Non seulement le monde politique démocratique est pauvre en dirigeants éduqués en sciences, mais les scientifiques sont également peu écoutés par les dirigeants en exercice.

Prenons l'exemple des agences d'évaluation françaises : lorsque leurs avis s'écartent des choix politiques, elles sont régulièrement marginalisées. Lors de grands débats nationaux comme le Grenelle de l'environnement, la place des scientifiques



est minime. Le monde politique français s'appuie davantage sur de hauts fonctionnaires qui sortent de l'ENA (École nationale d'administration) ou de Sciences Po, mais qui sont moins au fait des modes de raisonnement scientifiques.

Citons Valéry Giscard d'Estaing (VGE), s'adressant aux élèves de l'École polytechnique en 2014, six ans avant sa mort : «L'importance de la science s'est un peu affaiblie dans la reconnaissance publique française au cours des dernières décennies. Or, réfléchissez un instant! Le plus grand pays du monde (...) est la Chine. La Chine est gouvernée par sept personnes. Sur ces sept personnes, il y a sept ingénieurs et ce sont eux qui ont fait de ce pays (...) en quelques années, une des premières puissances technologiques et industrielles mondiales.»

Les sept personnes auxquelles VGE fait allusion sont les membres du Comité permanent du Politburo chinois, et le principe est plus large : la qualité de scientifique ou d'ingénieur est très prise en compte pour faire carrière au sein de l'appareil communiste chinois. Le président de la République populaire de Chine Xi Jinping, le premier des sept et déjà l'un des plus grands dirigeants de la Chine communiste alors qu'il est probable-

ment loin d'avoir terminé sa carrière politique, est ingénieur en génie chimique.

### Manque d'esprit de synthèse et communication chaotique

La crise actuelle liée à la pandémie (Covid-19) a mis en lumière, en France, en Belgique et dans beaucoup de démocraties, des divergences entre les décisions prises par les gouvernements en matière de mesures sanitaires et les préconisations, souvent plus strictes, qui avaient été faites par les experts. Les experts eux-mêmes ne sont certes pas toujours totalement d'accord entre eux ! C'est fréquent sur des points scientifiques non encore bien établis. Cependant, c'est justement un point essentiel de la culture scientifique et encore plus de celle d'ingénieur d'accepter de laisser une place au doute.

L'absence de culture scientifique des dirigeants politiques les empêche souvent de faire la synthèse la plus raisonnable des informations, même contradictoires, qui leur sont fournies. Le résultat malheureusement bien visible est un mélange de tergiversations et de communications chaotiques. Inutile d'en dire trop sur les exemples déplorables des masques et des tests dont les scientifiques prénaient depuis le début la généralisation, ce qui a pourtant pris des mois en Europe.

### Des décisions politiques nécessitant l'avis des experts

Le fait que le monde politique démocratique soit doté d'un nombre assez faible de scientifiques

laisse-t-il entrevoir une confiance faible du public et des autorités en la science ainsi que des décisions peu rationnelles ?

Les choix politiques concernent aujourd'hui de plus en plus des sujets scientifiques et/ou techniques. Leur complexité en est plus importante. La prise de décisions rationnelles par le monde politique nécessite dès lors de s'appuyer sur les connaissances scientifiques et donc de faire appel à des experts... mais aussi de comprendre ces experts et d'avoir un bagage suffisant pour pouvoir leur faire confiance et communiquer pour expliquer leurs recommandations surtout si elles ne sont pas populaires.

### Les citoyens font davantage confiance aux scientifiques qu'aux politiciens

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, mais également sous les gouvernements précédents, nous avons vu l'entrée de la société civile dans les sphères du pouvoir. Il s'agit pour la plupart de professionnels ayant atteint de hautes fonctions dans leur domaine. Les vrais scientifiques restent cependant rares, mais on peut citer Cédric Villani, mathématicien réputé, titulaire de la médaille Fields, équivalent du prix Nobel en mathématiques. Contrairement aux partis et aux dirigeants politiques, les experts jouissent d'une certaine confiance des citoyens : selon un sondage Harris Interactive publié en juillet 2019, 91% des Français interrogés déclarent faire confiance à la science. Des exemples, trop rares, comme Angela Merkel combinent le meilleur des deux mondes.

## Règles covid jusqu'au 31 janvier 2021

**R**éouverture avec des limitations strictes des commerces non essentiels et reprise des activités culturelles et sportives, le couvre-feu ramené à 23h, maintien de la fermeture des cafés et des restaurants. Réunis en séance publique le vendredi 8 janvier, les députés ont adopté avec les voix de la majorité (DP, LSAP, déi gréng) le projet de loi 7743 visant à introduire de nouvelles règles anti-covid jusqu'au 31 janvier inclus. Le CSV et les trois sensibilités politiques (ADR, déi Lénk, Piraten) ont voté contre.

### Les règles covid jusqu'au 31 janvier 2021

**Couvre-feu et ouverture des commerces «non essentiels» avec des limitations strictes**

- Le couvre-feu est ramené de 21h à 23h, et durera jusqu'à 6h du matin.
- Ouverture de tous les commerces dits «non essentiels» (magasins, coiffeurs, etc.), mais avec des règles strictes. Tous les commerces - quelle que soit leur surface de vente - ne pourront accueillir qu'un seul client par 10m<sup>2</sup> en même temps. Toutefois, si la surface de vente est infé-

rieure à 20m<sup>2</sup>, l'exploitant est autorisé à accueillir de façon simultanée un maximum de deux clients. Pour les centres commerciaux de plus de 400m<sup>2</sup> dotés d'une galerie marchande l'obligation de disposer d'un protocole sanitaire.

- La consommation d'alcool est interdite dans tous les lieux accessibles au public.
- Les restaurants et les bars resteront fermés jusqu'au 31 janvier inclus.

### Les mesures concernant les activités sportives et de culture physique

- Le sport individuel et le sport à deux personnes sont possibles sans aucune restriction.
- Les activités sportives pratiquées dans un groupe de 10 personnes au maximum sont autorisées (à l'intérieur et à l'extérieur) à condition de respecter en permanence une distance de 2 mètres. Le port du masque n'est pas obligatoire. En d'autres mots, il sera possible de se rassembler à 10 personnes dans un parc pour pratiquer du yoga tout en respectant la distance de deux mètres par personne.
- Les installations sportives (complexes sportifs, salles de fitness, écoles de danse, etc.) pourront rouvrir leurs portes au public, mais en respectant des conditions strictes. Les installations sportives doivent disposer d'une superficie minimale de 15m<sup>2</sup> pour les activités sportives exercées indi-

viduellement, d'au moins 50m<sup>2</sup> pour les activités exercées par deux personnes au maximum et d'au moins 30m<sup>2</sup> par personne pour les activités exercées par 3 à 10 personnes au maximum. Pour illustrer : trois groupes de 10 personnes pourront pratiquer du sport simultanément dans une salle sportive d'une superficie de 900m<sup>2</sup> subdivisée en trois lots par un mur ou une barrière de séparation. A noter que les entraîneurs (et les arbitres) doivent être compris dans le nombre de 10 personnes.

- Les recommandations pour les rassemblements sportifs à l'extérieur seront publiées par le ministère des Sports. La distanciation de 20 mètres par groupe de 10 personnes (sans mélanger les groupes) en fait partie. A noter que les battues tombent sous les dispositions réglementant les rassemblements.
- En ce qui concerne les piscines : un nombre maximal de six acteurs sportifs par couloir de 50m et de trois acteurs sportifs par couloir de 25m ne peut être dépassé.
- Des exceptions à la règle des 10 sportifs maximum et de la distance de deux mètres sont prévues pour les sportifs d'élite, les sportifs professionnels, des élèves du «Sportlycée» etc.
- Le sport scolaire : le ministère de l'Éducation publiera une série de recommandations. En effet, les activités scolaires, péri- et parascolaires sont régies par des règles spécifiques.

### Les mesures concernant les activités culturelles

- Reprise des activités culturelles, mais dans des conditions strictes. Les cinémas et les théâtres pourront rouvrir leurs portes, mais il sera interdit d'y consommer des boissons ou de la nourriture.

### Les règles pour les rassemblements ne changent pas.

Pour rappel :

- La règle de «+2 invités» du même ménage pour les rassemblements privés (à domicile) ne change pas. On pourra accueillir chez soi deux autres invités qui devront faire partie du même ménage ou cohabiter.
- Pour un rassemblement entre 4 (inclus) et 10 personnes : les personnes doivent porter un masque et garder une distance de deux mètres (sauf si elles font partie du même ménage).
- Pour un rassemblement entre 11 et 100 personnes incluses, à l'intérieur ou à l'extérieur, toutes les personnes devront être masquées et assises (avec une distance minimale de 2 mètres). Des exceptions sont prévues entre autres pour les funérailles, les transports publics etc.
- Les rassemblements de plus de 100 personnes restent interdits. Des exceptions sont prévues pour les marchés et pour garantir la liberté de manifester.